



## Motions CFDT et CFTC au CTR du 10 décembre 2020

### **Motion 1 :**

Les élus en CTR demandent une revalorisation des grilles indiciaires des enquêteurs de l'Insee, en particulier des bas échelons des deux grilles, afin d'augmenter les plus bas salaires, mais aussi d'améliorer l'attractivité du passage au grade d'enquêteur expert.

### **Votes : Unanimité Pour**

**Réponse de la Direction :** La Direction proposera une revalorisation des grilles indiciaires qu'elle espère conséquente en 2021 et ouvrira les discussions sur l'ouverture et la mise en oeuvre dès 2021 d'une seconde voie d'accès au grade d'enquêteur expert via la promotion au choix.

### **Motion 2 :**

Les élus en CTR demandent à disposer de statistiques détaillées sur les demandes de mobilité (souhaits d'arrivées et départs par établissement et par priorité) à la fin de la période de saisie des voeux, afin d'avoir une vue d'ensemble des demandes sans pour autant rompre la confidentialité des données nominatives. Ils demandent l'organisation de réunions d'échanges documentées avec l'ensemble des élus à cette occasion.

### **Votes : 4 Pour (3 CFDT CFTC + 1 CFE CGC) / 0 Contre / 6 Ne participent pas au vote ( CGT SUD FO)**

**Réponse de la Direction :** La Direction est d'accord sur les principes de fournir des statistiques. Il faudra examiner ce qu'il est faisable de fournir.

### **Motion 3 :**

Les élus en CTR demandent :

- de stopper les suppressions d'effectifs voire d'augmenter les effectifs comme le montrent les besoins de plusieurs équipes.
- en parallèle d'augmenter le nombre de places dans les différentes voies d'accès dans tous les corps et grades de l'Insee, en particulier par les voies internes.

### **Votes : Unanimité Pour**

**Réponse de la Direction :** La Direction est consciente que les efforts demandés sur les effectifs sont conséquents, même si le contrat budgétaire protège l'Insee dans cette période de forte tension sur le budget de l'État. Elle signale que si de nouvelles baisses étaient demandées, des discussions seraient nécessaires avec le Ministère sur la priorisation des missions de l'Institut.

### **Motion 4 :**

Les élus du CTR demandent que les entretiens mobilités (au bout de 5 ans sur poste) soient en priorité réalisés en bilatérale avec le CPP pour les agents de catégories B et C et avec DMC pour les agents de catégories A et les contrôleurs principaux, à la demande de l'agent plutôt qu'avec le supérieur hiérarchique afin de garantir une meilleure neutralité et une prise en compte globale du parcours de l'agent.

### **Votes : 4 Pour (3 CFDT CFTC + 1 CFE CGC) / 6 Ne participent pas au vote ( CGT SUD FO)**

**Réponse de la Direction :** La Direction est prête à revoir le dispositif de l'entretien de mobilité à proposer pour les agents en poste depuis plus de 5 ans, dans la mesure où c'est sa première année de mise en oeuvre. Elle entend que le formalisme et en particulier les participants à cet entretien peut générer de la pression.